Compte-rendu
Réunion d'information du 23-11-2020 à Lévignac
Projet collèges Pibrac-Léguevin

En préambule et en raison du contexte sanitaire, la réunion s'est déroulée dans un format réduit. Les parents d'élèves étaient représentés par des représentants des associations de parents APEEL et FCPE. Toutefois, cette réunion a été proposée, également, en visioconférence permettant d'élargir la participation à ce temps de rencontre. Bien que la qualité sonore du système de visioconférence n'ait pas été optimale, les échanges ont pu se dérouler normalement.

Présents :

Elus
Mme Volvo – Conseillère départementale Canton Léguevin
M. Lahache – Maire de Lévignac
Mme Menquet – Adjointe au maire en charge de la Jeunesse et Finances - Lévignac
Mme Bilbaut – Conseillère municipale – Lévignac
Education nationale
Mme Homs : IEN-IO
Mme Unal : IEN Circonscription de Léguevin (en visioconférence)
M.Vaz – Principal collège de Léguevin
Mme Damerval – Principale collège de Pibrac (en visioconférence)
Mme Chaudet – Directrice école élémentaire Claude Nougaro – Lévignac
Mme Grandet – Enseignante Cm2 – Ecole élémentaire Claude Nougaro – Lévignac
Représentants parents d'élève
M. Adjoualé – Président FCPE Départementale (en visioconférence)
M.Cousy – Président APEEL – Lévignac
Mmes Cimber - Longuet - Sennegon– Représentantes APEEL
Mme Tortorici - Représentante APEEL (en visioconférence)
Mme Tabiasco – Représentante FCPE – Collège de Pibrac
Commune de Lévignac
M.Noguero- Responsable service animation - Lévignac
Conseil départemental d31
Mme De Malvinsky – Directrice Générale Déléguée Adjointe des services opérationnels
M.Haitce – Chef de Service Prospectives et Sectorisation – Direction de l'éducation
Mme Bensouici – Assistante Projets Concertation Citoyenne – Direction de l'éducation

Excusés :
Mme Leclerc– Vice-Présidente en charge de l'Education
Mme Pouponneau**-** Conseillère départementale Canton Toulouse 7 et Maire de Pibrac
M. Cardeilhac-Pugens – Maire de Léguevin
Mme Gonzalez – Représentante FCPE – Collège Pibrac.

Animateur : Mme Marie-Henriette De Malvinsky
Début : 18h40 Fin : 20h30

Monsieur Frédéric Lahache, Maire de Lévignac introduit la réunion en présentant et remerciant les participants à cette rencontre qui est proposée en présentiel et en distanciel. Il

annonce l'objectif de présentation par le Conseil départemental de la proposition de révision de la sectorisation entre les collèges de Pibrac et Léguevin. Madame Véronique Volto, Conseillère départementale, excuse Madame Marie Claude Leclerc, Vice-Présidente en charge de l'Education et l'Enseignement au Conseil départemental. Elle rappelle l'importance et l'intérêt d'associer les parents à ce dialogue citoyen afin de recueillir leurs avis et de préparer ensemble la rentrée scolaire 2021. En effet, il est nécessaire d'anticiper pour éviter la saturation du collège de Pibrac.

Madame De Malvinsky présente le déroulée de la soirée en deux temps :

- ➔ Un temps de présentation de la proposition,
- ➔ Un temps d'échanges avec les participants

I°) - Présentation du projet de rééquilibrage démographique entre le collège Bois de la Barthe à Pibrac et le collège Forain François Verdier à Léguevin

Pour débuter, il est important de rappeler quelques éléments. La scolarisation des collégiens est une compétence partagée par le Conseil départemental et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale. Le Conseil départemental arrête le secteur de recrutement des collèges et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale procède aux affectations des élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

De plus, le Conseil départemental assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges ainsi que la restauration et les transports scolaires.

Les objectifs de la sectorisation sont multiples :

- **Garantir à chaque élève une place dans son collège de secteur.**
- **Equilibrer les effectifs des collèges**

Le constat : La capacité u collège Bois de Barthe à Pibrac arrive à saturation. A la rentrée 2021, la prévision d'effectif est de 618 pour une capacité maximale de 600 élèves Il est nécessaire de revoir son secteur de recrutement. Les conséquences d'un sureffectif sont nombreuses. Il dégrade :

- **La qualité d'accueil de votre enfant**
- **La vie de l'élève dans l'établissement**
- **Le climat scolaire**

L'emprise de l'étude a été déterminée par le nombre de places disponibles dans les collèges de proximité et le temps de transport raisonnable.

La Proposition :
Après analyse faite, le collège Léguevin dispose de places disponibles, la commune de Lévignac quant à elle, dispose d'un potentiel d'élèves domiciliés permettant de décharger le collège de Pibrac et elle est proche de la commune de Léguevin.

La proposition est de rattacher la commune de Lévignac au secteur de recrutement du collège Forain François Verdier à Léguevin dès la rentrée scolaire 2021 pour les élèves entrant en 6ème puis niveau par niveau.

Afin de donner des informations complémentaires sur cet établissement, Monsieur Floréal Vaz, Principal du collège de Léguevin, présente et remet à chaque participant un livret présentant son collège. Il explique que le collège est calme et paisible ; un collège plus rural qu'urbain. La moyenne au Brevet National des Collèges était de 97% de réussite pour la promotion 2018. Le collège bénéficie du complexe sportif de la commune de Léguevin permettant la pratique sportive dont le base-ball. En raison de la proximité de cette

infrastructure, les trajets sont faits à pied. Le bus est seulement emprunté pour se rendre à la piscine de Colomiers.
Il confirme que son établissement à la capacité matérielle d'accueillir de nouveaux élèves. A la rentrée 2021, les prévisions d'effectifs sont de 684 pour une capacité maximale de 900 élèves. Il précise que les conditions d'accueil et d'enseignement sont optimales. Il laisse la possibilité aux parent le désirant de prendre contact avec lui pour plus de détails.

II°) – <u>Temps d'échanges – Questions/Réponses.</u>

Les représentants des parents ont pu échanger avant cette rencontre avec la mairie et Mme Menquet, Adjointe au maire de Lévignac, a pris de temps d'expliquer le projet aux parents d'élèves de l'école de Lévignac en amont de cette réunion.

Questions	**Réponses**
Avec les nouveaux élèves, les moyens vont-ils suivre ?	Les moyens du collège de Léguevin sont et seront adaptés avec l'arrivée de nouveaux élèves
Comment vont se faire les liaisons entre le collège de Léguevin et l'école de Lévignac ?	Elles seront de qualités comme à l'heure actuelle. Les directions des collèges et écoles y sont attachées
Peut-on demander une dérogation pour fratrie ?	Le motif fratrie est un critère de demande de dérogation. Il est en 4ème position sur les 7 critères existants. Toutefois, quel que soit le motif, la demande ne pourra aboutir que si le collège demandé dispose de places. La demande de dérogation est à présenter au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au moment de l'inscription.
La dérogation ouvre-elle droit à la gratuité des transports ?	Les dérogations accordées par l'Éducation Nationale, y compris pour motif de fratrie, ne donnent pas droit à la gratuité de la prise en charge du transport scolaire.
En cas de dérogation, le collégien peut-il emprunter le ligne de transport pour se rendre au collège de Pibrac ?	Oui, selon le règlement départemental des transports, les collégiens entrant en 6ème au collège de Pibrac par dérogation, qui souhaiteraient emprunter le transport scolaire, ne pourront le faire qu'à titre onéreux et dans la limite des places disponibles. Il est à préciser qu'à la fin de la mise en œuvre de la mesure, c'est-à-dire la rentrée scolaire 2023/2024, il n'y aura plus de ligne de bus scolaire amenant au collège de Pibrac pour les élèves de Lévignac.
Le temps de transports ?	Il devrait se situer entre 20 et 30 minutes Cette nouvelle ligne entre la commune de Lévignac et le collège de Léguevin va faire l'objet d'un appel d'offre dans le cadre d'un marché public. Au printemps 2021, ces informations seront communicables.
Le secteur de recrutement d'un collège est-	Les secteurs de recrutement ont une durée

elle pérenne ?	de vie variable et sont dépendants des variations démographiques.
Est-ce que le tarif de la cantine du collège de Léguevin est identique à celui du collège de Pibrac ?	Oui le tarif est identique. Il est arrêté par le Conseil départemental pour tous les collèges publics du département.
Avez-vous pris en compte les 5000 à 7000 habitations supplémentaires sur Léguevin ?	Le Conseil départemental n'a pas intégré précisément les conséquences des programmes de construction. L'attractivité du départemental de Haute Garonne est indéniable. L'Assemblée départementale a voté un Plan Prévisionnel d'Investissement dans les collèges qui prévoir un nouveau collège à l'horizon 2027 dans le secteur du nord-ouest du département.
Le rééquilibrage ainsi présenté permet-il la désaturation du collège de Pibrac ?	Ce rééquilibrage, niveau par niveau, conduira le collège de Pibrac à environ 560 élèves à la rentrée scolaire 2023 pour une capacité de 600 élèves.

M.Adjoualé, Président de la FCPE UD, remercie l'organisation de ce temps d'échanges et ne manquera pas de faire remonter les questions qui lui seraient adressées.

Une foire aux questions (FAQ) est créée et sera active à partir du 30-11-2020. Un formulaire de demande sera également en ligne pour poser les questions qui ne sont pas recensées dans la FAQ
Pour y accéder, consulter le site ecollège 31
https://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/sectorisation-des-colleges-de-leguevin-et-pibrac-faq/

Conclusion ;
Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et apaisé et ont été constructifs. Les échéances suivantes sont :

- Le vote de l'assemblée départementale arrêtant la nouvelle sectorisation interviendra en janvier 2021 après avis du Conseil départemental de l'Education Nationale.
- La modification de sectorisation sera mise en œuvre, niveau par niveau, à compter de le rentrée 2021.

Les informations relatives aux transports scolaires seront communiquées au printemps 2021 et la Direction de l'éducation reste à la disposition de tous pour tout complément d'information.